

**Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids**



**Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids  
Du 3 décembre 2018**

**Table des matières**

<b>1. Appel .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 19 novembre 2018 .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Communications du Bureau .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Communications de la Municipalité .....</b>	<b>4</b>
<b>6. Communications des délégués dans les instances intercommunales .....</b>	<b>5</b>
<b>7. Préavis municipal N° 16/2018 : Budget 2019. ....</b>	<b>5</b>
<b>8. Préavis municipal N° 17/2018 – Adoption du règlement communal sur l’acquisition de la bourgeoisie. ....</b>	<b>6</b>
<b>9. Divers et propositions individuelles.....</b>	<b>7</b>
<b>10. Annonce de préavis futurs .....</b>	<b>8</b>

## **1. Appel**

**Le Président M. Vuille** accueille les membres du Conseil et la Municipalité.

**La Secrétaire** procède à l'appel : 41 membres sont présents, 10 sont excusés , 3 absents ( M. Valentin Rais, M. José Rêgo & M. Inal Uygur).

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président** demande à la Municipalité ainsi qu'au Conseil Communal s'il y a des demandes de modifications à l'ordre du jour. Aucune modification n'étant demandée, le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour à l'assemblée. Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour du 3 décembre 2018.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 19 novembre 2018**

Le Président informe que le bureau a reçu des demandes de modifications du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2018 :

**M. Frédéric Boy** a fait remarquer que sa question : « Quelle était la vitesse maximum enregistrée, lors de la phase de test, à la rue du Village ? » ne figurait pas sur le procès-verbal. En effet, cette dernière n'y figurait pas car M. Hübscher devait rallumer son PC afin d'y répondre et le bruit dans la salle qui a suivi a rendu très difficile d'entendre correctement ce qui se disait. Cependant, cette question sera rajoutée au procès-verbal du 3 décembre et M. Hübscher y répondra lors de la prochaine séance.

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** a fait remarquer que le budget de l'AISGE a été adopté à l'unanimité et non pas à une large majorité.

**Le Président** explique que le procès-verbal a été fait rapidement afin que le Conseil et la Municipalité puissent l'avoir pour la séance de ce soir. Par conséquent, le délai de 10 jours ouvrables n'a pas été respecté, ainsi le Bureau accepte encore d'éventuelles demandes de modifications.

**Mme la Syndique** fait remarquer que le restaurant cité en page 10 ne s'appelle pas « Le Vieux Relais » mais « Le Virolet ».

**Le Président** soumet l'approbation du procès-verbal du 19 novembre 2018 à l'assemblée. Le Conseil Communal approuve à la majorité, moins deux abstentions, le procès-verbal du 19 novembre 2018 avec modifications.

## **4. Communications du Bureau**

**Le Président** informe que les propositions des dates des séances pour l'année 2019 sont :

- Le 18 février 2019 ;
- Le 1 avril 2019 ;
- Le 27 mai 2019 ;

- Le 24 juin 2019 ;
- Le 23 septembre 2019 ;
- Le 18 novembre 2019 ;
- Le 2 décembre 2019.

Il informe également que la sortie du Conseil aura lieu le samedi 22 juin 2019. Pour finir, il demande à la Commission de gestion de bien vouloir remettre au bureau le décompte des commissions.

## **5. Communications de la Municipalité**

**Mme la Syndique** rappelle, concernant les manifestations au sein de la Commune, que la Municipalité rendra visite aux personnes âgées le jeudi 8 décembre, que le Téléthon aura lieu le 8 décembre à la Caserne des Pompiers de St-Cergue, que la soirée des Contes et Fenêtres de l'Avent aura lieu le 14 décembre à la bibliothèque communale, que le Noël Villageois aura lieu le 20 décembre, que le Feu des sapins aura lieu le 5 janvier à la déchetterie et que le Bal du Petit Nouvel An aura lieu le 12 janvier au CCS.

**Mme Elvira Rölli** informe que, suite à l'acceptation des préavis de la dernière séance, des séances d'information auront lieu le 15 janvier, le 22 janvier et le 29 janvier à 20 heures avec la présence de M. Thierry Bussard, hydrologue.

La deuxième communication concerne des travaux urgents au chemin du Tunnel qui doivent être entrepris pour l'évacuation des eaux claires. Le montant de ces travaux dépassera CHF 20'000.—, par conséquent le préavis ne sera que présenté au mois de février au Conseil. Cependant, au vu de l'urgence de la situation, ces travaux doivent être faits avant l'arrivée de la neige afin d'éviter d'éventuels dégâts dans les propriétés du chemin.

**M. Nicolas Ray** informe que lui-même et le service des forêts travaillent actuellement sur l'élaboration d'une directive municipale concernant la circulation sur les chemins forestiers. Dans le règlement, lié au plan sectoriel, il est précisé que les chemins forestiers sont de la compétence municipale, la directive ne sera donc pas soumise au Conseil mais sera affichée au pilier public. Cependant, que le Conseil pourra en discuter en séance. Il souhaite rendre attentif, aux personnes qui auraient des motifs d'aller dans les alpages, de lire cette directive avec attention.

La deuxième communication concerne des nouvelles normes qui inquiètent les éducatrices de la petite enfance. Il rappelle qu'il y a quatre structures d'accueil de jour dans la Commune ; la nurserie, l'UAPE, la cantine scolaire et le jardin d'enfants. Les nouvelles normes mises en place ne concernent que l'UAPE qui est la structure qui s'occupe des enfants le matin avant l'école, à midi et le soir après l'école. Un groupe d'une quinzaine de représentants des communes se sont réunis et ont établi de nouvelles normes qui rentreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il explique que ces normes ne sortent pas de nulle part, c'est à 90 % les normes actuelles qui ont été reprises. Néanmoins, certains éléments ont été revus à la baisse en termes d'attente; dans certaines conditions on pourra accueillir plus d'enfants dans les groupes et dans certains cas bien précis on pourra avoir une diminution du pourcentage de personnel professionnel et avoir du personnel sans formation qui s'occupera des enfants. C'est contre ces nouvelles mesures que les éducateurs et éducatrices du canton de Vaud manifestent actuellement.

Concernant la Commune, il explique qu'il serait intéressant d'augmenter le nombre d'enfants par

groupe car la structure de l'UAPE est pleine. Cependant, ce n'est pas possible car les mètres carrés à disposition interdisent d'avoir plus d'enfants. Ces normes ne représentent donc aucun changement pour la Commune. De plus, une diminution du nombre de professionnel n'est pas envisagée. Effectivement, les enfants de l'UAPE sont mélangés du plus petit au plus grand et les normes appliquées sont celles qui concernent les plus petits et ces dernières ne vont pas changer.

**M. Patrick Hübscher** informe qu'un élagage d'arbres est prévu durant la semaine au niveau de la route Cantonale, entre le virage de la Caroline et la gare d'Arzier. Pour des questions de sécurité le trafic sera dévié. Les voitures passeront par la rue du Village mais cette déviation aura lieu en dehors des horaires scolaires. Les poids lourds resteront sur la route Cantonale en circulation alternée.

## **6. Communications des délégués dans les instances intercommunales**

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** pour l'AISGE, demande si elle doit répondre aux questions de M. Esselborn concernant le rapport de l'AISGE maintenant ou plus tard.

**Le Président** lui répond qu'il s'agit d'une affaire interne et que M. Esselborn a reçu le lien afin de consulter le budget en ligne. Il rappelle que ce dernier est visible sur le site de l'AISGE.

**M. Frédéric Guilloud** pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional, lit l'ordre du jour de la prochaine séance du 12 décembre et informe qu'un forum public sur la collaboration régionale aura lieu le 13 février (annexe 1).

## **7. Préavis municipal N° 16/2018 : Budget 2019.**

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

**M. Jean-Marie Weyer** lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°16/2018 tel que proposé.

**Le Président** demande l'autorisation au Conseil de laisser la parole à Mme D'Onofrio Vuille, boursière communale, en cas de besoin.

**M. Eric Jaquet** fait remarquer qu'il semblerait qu'il y a deux versions du rapport de la Commission des finances.

**Le Président** l'affirme et explique que la dernière version est sur l'extranet. Il y a une différence au point 6.1, il s'agit d'un montant de CHF 188'000.— alors qu'il était prévu pour 2019 un montant de CHF 488'000.---

**Le Président** passe en revue le budget.

**3505-31 : Auberge Communale, biens, services, marchandises. : M. Pascal Voutat** souhaite savoir pourquoi la rubrique 31 « biens, services, marchandises » passe de CHF 12'500 à CHF 51'000.--.

**Mme D'Onofrio Vuille** explique que le premier élément consiste en la possibilité d'aménager une pergola devant l'Auberge. Le deuxième élément est la reprise de la TVA, où après deux ans de lutte, le spécialiste qui s'occupe du recours pense que la Commune ne gagnera pas. En clair, CHF 23'000.— seront repris sur les CHF 200'000.—récupérés sur les années précédentes.

**66-48 : Prélèvement sur les fonds et financement spéciaux. : M. Pascal Voutat** souhaite avoir des précisions quant au « *refus de l'ORPC Gollion de prélever à la réserve du aux taux de couverture de places d'abris insuffisants* » de CHF 46'190.--.

**Mme D'Onofrio Vuille** explique que sous le CCS il y a des abris PC et que pendant plusieurs années la Commune a eu l'autorisation d'octroyer des dispenses de constructions d'abris PC dans des constructions individuels. Le nouveau responsable de l'ORPC à Gollion a réévalué ces abris à dispositions. Par conséquent, une petite réserve a été constituée au bilan dans l'idée que si un bâtiment est construit il faudra envisager de construire des abris PC supplémentaires.

Le Président ouvre la discussion, il n'y a pas de commentaires, il passe au vote.

<b>Le Préavis N° 16/2018 est accepté à une large majorité moins 1 abstention .</b>
--

### **8. Préavis municipal N° 17/2018 – Adoption du règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie.**

**Mme la Syndique** informe que suite à la réunion avec la Commission ad 'hoc la proposition de révision de texte a été envoyée au Canton. Ce dernier a proposé une troisième version qu'elle lira suite à la lecture de la conclusion de la Commission ad 'hoc.

**M. Steve Pellaton** lit les conclusions du rapport de la Commission ad 'hoc concernant le préavis municipal N°17/2018 et informe que celle-ci a conclu à l'acceptation de la durée de résidence du candidat telle que proposée par la Municipalité.

**Mme la Syndique** lit la phrase qui avait été proposée et qui avait été reprise par différentes communes de la région:

*« La commune d'Arzier-Le Muids requiert une année de résidence sur son territoire dans l'année qui précède la demande. »*

Suite à la remarque de la Commission ad 'hoc le Canton a proposé :

*« La commune d'Arzier-Le Muids requiert que le requérant ait résidé sur son territoire durant toute l'année précédant le dépôt de sa demande de naturalisation. »*

**Le Président** ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la Municipalité à savoir :

*« La commune d'Arzier-Le Muids requiert que le requérant ait résidé sur son territoire durant toute l'année précédant le dépôt de sa demande de naturalisation. »*

**M. Vincent Grandjean** demande dans le cas où un requérant dépose sa demande le 30 décembre 2018, s'il faut comprendre qu'il a résidé dans la commune du 30 décembre 2017 au 30 décembre 2018 ou entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017, soit l'année avant l'année appliquée. S'agit-il d'année civile ou d'année calendaire ?

**Mme la Syndique** précise qu'il s'agit d'année calendaire et pas d'année civile. Le but étant qu'une

personne qui demande la bourgeoisie dans la Commune ait résidé au minimum une année sur le territoire.

**M. Frédéric Guilloud** souhaite savoir quelle était la fourchette à disposition pour fixer le nombre d'années ?

**Mme la Syndique** lui répond qu'elle était soit de zéro et il n'y avait pas de règlement, soit d'une année et il y avait un règlement. Une année était le maximum accepté par le Canton et la Municipalité a estimé qu'une année était le minimum pour être intégré dans la Commune.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet l'amendement proposé par la Municipalité au vote de l'assemblée.

**L'amendement concernant le préavis N° 17/2018 est accepté à l'unanimité.**

Puis, il passe au vote sur le préavis N°17/2018 tel qu'amendé.

**Le préavis N° 17/2018 est accepté à l'unanimité tel qu'amendé.**

## **9. Divers et propositions individuelles**

**M. Claude Rossier** revient aux nouvelles quant à l'installation du wifi dans les bâtiments communaux de la Commune. Il avait déjà posé la question et la réponse avait été que l'idée était d'équiper tous les bâtiments communaux de wifi, qu'en est-il ?

**M. Nicolas Ray** lui répond que la plupart des bâtiments communaux sont équipés de wifi mais que ce dernier n'est pas public. Il y a d'autres priorités dans le budget, cependant les deux qui sont dans la liste, avant la fin de la législature, sont le CCM et le CCS.

**M. Christian Dugon** est d'accord avec les propos de M. Ray concernant les priorités budgétaires. Pour la grande salle, une réflexion a été faite sur le besoin réel d'un wifi public. Dans le cas où il y aurait régulièrement, hors des cours de gymnastique et des soirées privées, des forums ou des associations qui se réunissent, le wifi public pourrait servir. Néanmoins, à ce jour, il n'y a pas eu de demande dans ce sens.

**M. Claude Rossier** comprend très bien la question des priorités budgétaires mais pense qu'il est normal, de notre époque où tout le monde est connecté, que le wifi public soit installé dans tous les bâtiments communaux.

**M. Nicolas Ray** est entièrement d'accord mais pense que d'installer un wifi public c'est de faire une levée de boucliers par les personnes qui pensent que les ondes émises sont dangereuses pour leur santé. Néanmoins, il se réjouit de savoir que le Conseil accueillera avec bienveillance une éventuelle augmentation du budget informatique pour installer le wifi et il les félicite et les remercie d'avance de l'accepter.

**M. Philippe Esseiva** s'adresse à M. Hübscher et lui présente ses excuses. En effet, lors du dernier conseil il avait mentionné que le candélabre en bas de la rue du Village était éteint depuis le mois de janvier. Le lendemain, lorsqu'il s'est rendu au travail il a constaté que ce dernier était de nouveau allumé.

**M. Patrick Hübscher** le remercie pour cette remarque.

**M. Olivier Badan** souhaite avoir des précisions quant à l'utilisation de la barrière de sécurité à la bifurcation du chemin de la Petolière et du chemin des Morettes. Cette dernière a été installée suite aux travaux effectués par la Romande énergie. Il pense qu'elle aurait dû être installée plus bas car en ce moment elle est à ras la route. Il suppose que c'est peut-être parce qu'il y avait des voitures qui se parquaient là mais pense qu'elle n'est pas au bon endroit.

**M. Patrick Hübscher** doit se rendre sur place afin de pouvoir déterminer si c'est la Romande énergie qui a placé cette barrière ou si c'est la Commune. Il va vérifier et reviendra avec une réponse.

**Mme Antonie van Zandijcke Geldreich** explique que l'utilisation du parking de l'école est devenu un combat. Pas plus tard que ce matin une grue gigantesque, qui occupait environ dix places, y était garée. De plus, les poubelles sont prélevées entre 8h25 et 8h30 et les exécutants des travaux des immeubles derrière l'école occupent des places. C'est compliqué de trouver une place et beaucoup de véhicules se mettent sur le gazon. C'est également très encombré par des personnes qui normalement n'ont rien à faire là.

**Mme Elvira Rölli** va demander à ses collègues du service des infrastructures d'observer ce qu'il se passe par rapport au chantier au bas de la rue du Village. Effectivement, aucune demande formelle pour utiliser le parking de l'école n'a été reçue.

**M. Christian Dugon** explique que le planning des levées de containers est complexe et qu'il est conçu de manière optimale en termes d'économie pour la Commune. Il informe qu'en principe une levée dure 20 à 30 minutes et qu'en effet dans certaines situations elle gêne. Cependant, le travail doit être fait et il pense qu'il faut s'armer de patience. En revanche, le nécessaire va être fait concernant les personnes qui occupent des places au lieu d'en louer dans leur immeuble.

## **10. Annonce de préavis futurs**

**Mme la Syndique** remercie d'abord l'assemblée pour leur soutien lors du vote du budget. En effet, ce vote est le plus important car il détermine toutes les dépenses maximales sur une année. Elle remercie également, en tant que Municipale du dicastère du Personnel communal, pour le poste supplémentaire à l'administration qui a été voté. Ce poste était nécessaire sachant qu'il y a des dossiers qui n'ont pas encore été traités. Grâce à cette personne du temps sera dégagé afin d'avancer sur des dossiers, comme par exemple le parking du CCS. En effet, la Municipalité avait déjà eu une réflexion à ce sujet mais l'étude n'a pas pu être menée plus loin par manque de personnel.

Pour finir, elle annonce que les préavis présentés lors de la séance du 18 février concerneront la



réglementation sur la protection des arbres, la canalisation d'urgence au chemin du Tunnel et la route des Montagnes.

Pour finir, elle et ses collègues se réjouissent de retrouver l'assemblée à la fondue de ce soir. Elle encourage tout le monde d'aller aux Fenêtres de l'Avent car il s'agit de moments chaleureux qui permettent de découvrir les habitants de la Commune.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée et clôt la séance.

La séance est levée à 19h48 .

Le Président

Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante

Linn Zenoni